



RECU EN PREFECTURE

Le 07 octobre 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-21702943-20221004-0000580-0E

Délibération n°2022.00058

Vœu sollicitant du Gouvernement la mise en place d'un plan d'urgence contre l'augmentation des prix de l'énergie et la stabilisation des moyens pour les collectivités locales

Séance du 04 octobre 2022

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 26

absents excusés représentés : 7

absent excusé non représenté : 0

L'an deux mille vingt deux, le 04 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 28 septembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. Abdelaziz MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Christine DELSAUX, Mme Catherine AMARI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, M. Laurent PRUGNEAU (à partir de la délibération n°2022.00059), M. Michael VAQUETA, M. William GALLÉ

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme Josiane MARCOUD donne pouvoir à M. Luc MARION, M. Guy DARAGON donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Smaïn TAHAR donne pouvoir à Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Benoît PENEZ donne pouvoir à M. Farid DJABALI, Mme Hélène BATHOSI donne pouvoir à M. Thierry TARQUIN, M. Sylvain BERNARD donne pouvoir à M. Franck SUREAU, Mme Houria ATTLANE donne pouvoir à M. Michael VAQUETA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne MARGATE

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2022.00058

Vœu sollicitant du Gouvernement la mise en place d'un plan d'urgence contre l'augmentation des prix de l'énergie et la stabilisation des moyens pour les collectivités locales

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le communiqué de presse de l'AMF du 28 septembre 2022,

Vu le communiqué de presse de l'APVF du 26 septembre 2022,

Considérant que les collectivités territoriales constituent un pilier de notre République et du vivre ensemble en France à travers l'ensemble des politiques publiques qu'elles mènent en faveur de la population ;

Considérant que de nombreuses réformes ont entraîné la diminution des recettes des collectivités territoriales et leur perte d'autonomie financière et fiscale ces 15 dernières années (réforme de la taxe professionnelle, réduction générale des politiques publiques, réduction de la dotation globale de fonctionnement, contrats de Cahors, etc.), obligeant ces dernières à réduire le périmètre de leurs interventions ;

Considérant l'explosion des prix de l'énergie qui frappe actuellement les collectivités territoriales, dont l'immense majorité n'est pas concernée par le bouclier tarifaire prévu par le Gouvernement ;

Considérant que les investissements réalisés et les plans de sobriété mis en œuvre pour réduire les dépenses énergétiques ne sont pas à l'échelle de l'augmentation des prix actuelle ; qu'à titre d'exemple la réduction de la température d'un degré dans les équipements municipaux permet de faire une économie allant jusqu'à 7% sur la facture finale, que cette économie est dérisoire lorsque la facture augmente de 100 à 400% ;

Considérant les prévisions budgétaires de nombreuses communes d'Ile-de-France qui prévoient que cette augmentation des coûts de l'énergie aura pour effet une dégradation très sensible de leur épargne brute, menaçant leur capacité à investir pour l'avenir et à emprunter ;

Considérant la mobilisation des élus en cours, relayée entre autres par les Associations des Maires de France, d'Ile-de-France et de Seine-et-Marne, par l'association des Petites Villes de France, visant à faire adopter par le Gouvernement un plan d'urgence en faveur des collectivités territoriales concernant le prix de l'énergie ;

Considérant qu'une part substantielle de l'augmentation des prix de l'énergie est d'origine spéculative, sans rapport direct avec la rareté de la ressource, et que l'encadrement des prix de l'énergie ramènerait les factures d'énergie à des niveaux plus raisonnables sans impacter les finances de l'Etat ou des opérateurs ;

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	32
POUR :	28 dont 6 par mandat Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. Abdelaziz MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, M. Smaïn TAHAR, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakaria ARBAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. William GALLE
CONTRE :	4 dont 1 par mandat M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Michael VAQUETA

APPELLE le gouvernement à prendre la mesure de la réalité de la situation, afin de permettre aux collectivités territoriales de disposer des moyens d'assurer leurs missions ;

EXIGE la compensation à « l'euro près » des dépenses liées aux décisions gouvernementales ;

REVENDIQUE sa demande de suppression du plafonnement de Dotation Globale de Fonctionnement et son indexation sur l'inflation ;

DEMANDE une intervention sur le prix du gaz et de l'électricité à la baisse ;

SOUHAITE la prolongation en 2023 du dispositif prévu à l'article 14 de la loi de finances rectificatives 2022 d'aide aux collectivités permettant d'aider les communes qui connaissent une baisse de leur épargne brute de plus de 25% ;

REVENDIQUE le rétablissement des tarifs réglementés de l'énergie pour toutes les collectivités;

PROPOSE l'éligibilité des dépenses des abonnements gaz et électricité au FCTVA ;

SOLLICITE l'introduction d'une clause permettant l'accès au nouveau tarif des communes ayant déjà signé un contrat pour l'année 2023.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,

Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Marianne MARGATE

Maire de Mitry-Mory

Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.